

6.2. d)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

OCTROI DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER POUR LA CONCEPTION D'UN GUIDE D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN POUR LE SECTEUR CENTRE-VILLAGE

ATTENDU QUE suite à l'adoption du budget 2026, la révision du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, chapitre du centre-village, a été approuvée et un montant net de 40 000,00 \$ a été prévu à cet effet;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, le Service de l'urbanisme et du développement durable a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre firmes d'architecture et d'aménagement paysager pour la conception d'un guide d'architecture et de design pour le secteur centre-village;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, deux soumissions ont été reçues dans les délais prescrits, soit le 2 juin 2026:

SOUSSIONNAIRES
Coopérative de travail L'Enclume
L'Atelier Urbain inc.

ATTENDU QU'UN comité de sélection a été créé par la Municipalité et a procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE suite à cette analyse, les deux soumissions se sont avérées conformes et ont obtenu le pointage suivant :

SOUSSIONNAIRES	POINTAGE	PRIX (taxes incluses)	PRIX (taxes nettes)
L'Atelier Urbain inc.	26,07	50 637,25 \$	46 238,56 \$
Coopérative de travail L'Enclume	22,74	53 641,30 \$	48 981,66 \$

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme L'Atelier Urbain inc. est conforme et recommandée par le comité de sélection;

ATTENDU QUE le prix soumis par la firme L'Atelier Urbain inc. au montant de 50 637,25 \$, incluant les taxes, pour les services professionnels représente un montant net de 46 238,56 \$, soit un dépassement budgétaire de 6 238,56 \$;

ATTENDU QUE les services professionnels en architecture et aménagement paysager pour la conception d'un guide d'architecture et de design pour le secteur centre-village ainsi que le dépassement budgétaire seront payés à même le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil octroie le contrat pour des services professionnels en architecture

6.2. d)

et aménagement paysager pour la conception d'un guide d'architecture et de design pour le secteur centre-village au montant de 50 637,25 \$, incluant les taxes, à la firme L'Atelier Urbain inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-610-00-419 (Honoraires professionnels autres - Urbanisme).

6.3. d)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

APPROBATION DE L'ENTENTE INTERVENUE DANS LE DOSSIER JUDICIAIRE 550-17-008347-153 ET PAIEMENT DU RÈGLEMENT À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ

ATTENDU QU'UNE entente est intervenue entre les parties dans le dossier judiciaire 550-17-008347-153;

ATTENDU QU'UN montant de 25 000,00 \$ doit être payé par la Municipalité en règlement complet du litige;

ATTENDU QUE le règlement sera payé à même l'excédent non affecté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que le conseil autorise la signature de l'entente intervenue dans le dossier judiciaire 550-17-008347-153 ainsi que le paiement du règlement au montant de 25 000,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 25 000,00 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire d'affectation 03-410-00-000 (Affectations excédent accumulé de fonctionnement non affecté).

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7. e)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

EMBAUCHE DE MONSIEUR AZIZ LAHSSAINI AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES ET TRÉSORIER

ATTENDU QUE le 14 avril 2026 la Municipalité procédait à un 2^e affichage du poste de Directeur du service des finances et trésorier;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Monsieur Aziz Lahssaini pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller _____, appuyé par la conseillère/le conseiller _____ et résolu que, sur la recommandation du Directeur général par intérim, Monsieur Robert Binette et de la Responsable des ressources humaines, Madame Ghislaine Grenier, Monsieur Aziz Lahssaini soit embauché à titre de Directeur du service des finances et trésorier à compter du 6 juillet 2026 et rémunéré selon la grille salariale des cadres avec une période de probation de six (6) mois et qu'il soit autorisé à signer les documents requis à la bonne marche des opérations de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

6.7. f)

Séance ordinaire du 2 juin 2026 / June 2, 2026, ordinary sitting

EMBAUCHE DE MADAME CLAUDINE LACASSE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QU'EN janvier 2026 la Municipalité a procédé à 2 affichages pour le poste de Directeur général ou directrice générale;

ATTENDU QUE le 4 mai 2025, la Municipalité a requis les services d'une agence de chasseurs de talents pour combler le poste en titre;

ATTENDU QUE le comité de sélection a rencontré plusieurs candidats;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection sont unanimes à recommander la candidature de Madame Claudine Lacasse pour combler le poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère/le conseiller , appuyé par la conseillère/le conseiller et résolu que, sur la recommandation du Maire, Brian Nolan, de la Conseillère, Madame Rita Jain et du Conseiller, Monsieur Donald Déry, Madame Claudine Lacasse soit embauchée à titre de Directrice générale à compter du 8 juin 2026 et rémunérée selon la grille salariale de la direction générale avec une période de probation de six (6) mois et qu'elle soit autorisée à signer les documents requis à la bonne marche des opérations de la Municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et le Greffier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.